



Résiliation de mon patron mutelle

Par **dumaine sylvain**, le 19/01/2018 à 18:59

Bonjour

je suis en arrêt de travail depuis plus d'un an et mon employeur a résilier ma mutuelle [s]sans me prévenir[/s].je me suis aperçu ce mois ci en appelant la mutuelle que je n'avait plus de contrat,j'ai du attendre le 11 janvier que mon patron reviennes de vacances car j'ai envoyé un email en date du 2 janvier en demandant pourquoi je ne l'avais plus. La réponse du mail a été: "je suis en vacances , veuillez me rappeler a la réouverture le 11 janvier. du coup j'ai appelé mon patron ce jour là qui m'a dit que j'étais toujours couvert mais qu'il avait juste changé de contrat avec cette même mutuelle j'ai rappeler la mutuelle et il disent que je ne suis plus affilié ni mes collègues et qu'il n'y a plus de contrat avec mon entreprise. J'ai renvoyé un email à mon patron en demandant de faire le nécessaire au plus vite car j'ai des soins quotidien et hospitalisations à venir dont je n'ai pas eu de réponse. Et j'ai essayé de l'appeler sans réponse.

je suis dans l'impasse je ne sais pas quoi faire!!
je vous demande conseil?? svp

vu que j'ai plus de mutuelle tous les frais sont à la charge de qui?

Par **P.M.**, le 19/01/2018 à 21:31

Bonjour,

Si l'employeur n'a pas rempli ses obligations au niveau de la complémentaire santé, il devient responsable du préjudice que vous subissez...

Je vous conseillerais de le mettre en demeure par lettre recommandée avec AR de vous informer de la situation exacte à ce sujet avant de saisir le Conseil de Prud'Hommes...

Je vous conseillerais de vous rapprocher d'un défenseur syndical (liste disponible normalement sur le site de la DIRECCTE de la Région) ou d'un avocat spécialiste...

Par **dumaine sylvain**, le 19/01/2018 à 21:41

Je vous remercie de vos conseils, je vais faire ce qu'il faut
je donnerais des nouvelles

Cordialement.